



De la servitude dans les fours à briques à l'école (Tamil Nadu, Inde)



Organisation
internationale
du Travail

CONTEXTE

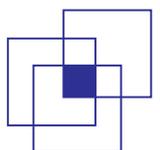
Le projet pour la “Promotion du travail décent dans les fours à briques” est opérationnel depuis juillet 2008 dans le district de Kanchipuram au Tamil Nadu en Inde. Il a été initié conjointement par le Ministère du Travail et de l'Emploi du Gouvernement indien et par le BIT. Il est mis en œuvre avec la collaboration du Département du Travail et de l'Emploi du gouvernement du Tamil Nadu. Les partenaires du projet comprennent le Forum d'action conjointe des syndicats (JAFTU), l'association des fabricants de briques de la région de Chengalpattu et les agences gouvernementales. Les bénéficiaires finaux sont les 12 000 hommes et femmes qui travaillent et leurs enfants, dont 90% de migrants venant d'autres régions du Tamil Nadu.

Le projet vise à réduire la vulnérabilité des travailleurs du secteur de la brique vis-à-vis du travail en servitude, et a été conçu pour répondre aux besoins exprimés par les différentes parties prenantes. La plupart des travailleurs viennent de familles qui ont travaillé dans les fours à briques dans différentes parties de l'Etat et ne sont pas conscients de leurs droits ni des prestations sociales que l'Etat et le Gouvernement central leur offrent. Le cercle vicieux de la dette commence quand ces travailleurs souscrivent des emprunts à des taux d'intérêt exorbitants à des usuriers dans et hors de leurs villages afin de financer leurs dépenses liées aux cérémonies et aux soins médicaux. Le manque de biens générateurs de revenu, d'opportunités locales d'emploi et d'accès au micro crédit auprès des institutions financières formelles, les oblige à emprunter auprès d'usuriers. Afin de rembourser ces prêts, les familles doivent demander de grosses avances aux recruteurs en mettant en gage leur travail pour la saison suivante de production de briques. Chaque année en janvier, les travailleurs ayant reçu une avance migrent vers les fours à briques, pour y vivre et y travailler jusqu'en juillet. Ils travaillent en famille pendant de longues heures pour rembourser l'avance. Les salaires sont souvent en dessous du minimum légal.

Une étude d'évaluation rapide, à l'initiative du BIT, et plusieurs réunions consultatives avec les parties prenantes ont révélé que plus de 80% des enfants qui migrent avec leurs parents vers les fours à briques ne vont pas à l'école pour les raisons suivantes:

- Manque d'intérêt des parents et des enfants pour l'éducation.
- Les parents reçoivent une avance plus importante des employeurs en comptant les enfants comme membres travailleurs de la famille. Ceci oblige les familles à faire travailler les enfants pour produire plus de briques et rembourser l'avance.
- Écoles formelles éloignées des fours à briques et manque d'écoles de «transit» à proximité.
- Certains enfants doivent s'occuper de leurs frères et sœurs plus jeunes (ce qui permet à la mère de travailler sans interruption).

Bonnes pratiques



- Les centres d'accueil de jour gérés par le gouvernement sont situés trop loin des fours à briques.
- Les employeurs s'inquiètent de la productivité et du remboursement de l'avance; que les briques soient fabriquées par des adultes ou des enfants ne les intéresse pas directement.

Le projet a adopté une stratégie sur plusieurs fronts afin d'aborder tous les problèmes liés à la vulnérabilité des travailleurs, y compris en retirant les enfants du travail et en assurant leur droit à l'éducation.

ACTION

Enthousiasmés par le soutien du BIT, l'Association des employeurs (CABMA) a relevé le défi de combattre le travail des enfants. CABMA est devenu le partenaire du BIT pour mener une série d'activités afin de promouvoir le bien-être des travailleurs et l'amélioration des lieux de travail. CABMA compte 37 employeurs qui possèdent 50 fours à briques faisant travailler environ 12000 personnes

En février 2009, CABMA a demandé l'appui technique du BIT afin de collecter des données sur les enfants déscolarisés dans les fours à briques. Une enquête a été conçue en collaboration avec le Sarva Shiksha Abhiyan (SSA - projet du gouvernement central "Education pour tous") et des volontaires locaux d'alphabétisation ont été formés à la collecte de données. Environ 600 enfants déscolarisés, de 6 à 14 ans, ont été identifiés dans les 50 fours à briques.

L'équipe du projet du BIT a organisé une réunion de consultation avec les employeurs et les responsables du SSA pour discuter des problèmes de travail infantile et explorer les solutions quant à l'éducation de ces enfants. En réponse, 174 enfants ont été intégrés dans des écoles formelles et le SSA est allé de l'avant en ouvrant 20 centres dans les fours à briques afin d'instruire les autres enfants. Une équipe comprenant des éducateurs SSA, des membres du Comité d'Education du Village (VEC), des professeurs de l'école locale publique, et le personnel de terrain de CABMA, a rencontré les parents dans les fours à briques et les a motivés pour envoyer leurs enfants à l'école.

Le SSA a payé 1,000 roupies par mois pour le salaire des volontaires d'alphabétisation, et le BIT a payé 1,000 roupies additionnelles par mois. CABMA a contribué en fournissant les salles de classe et en prenant en charge les repas de midi.

CABMA a aussi mis en place des cours du soir dans 32 fours à briques pour fournir une éducation supplémentaire aux 962 enfants pendant 5 mois. Au total, 384,770 roupies (environ 8300 dollars) ont été versées par l'Association des employeurs en 2009 pour contribuer à l'éducation des enfants.

Le 12 juin 2009, la Journée mondiale contre le travail des enfants a été observée par le SSA et l'Association des employeurs avec le soutien du BIT. Un rallye des enfants, un atelier et un concours de talent ont été organisés afin de faire participer les enfants. Des syndicats, des représentants de l'organisation des employeurs, des élus locaux et représentants du Ministère de l'éducation ont également participé.

RÉSULTATS

L'enquête a permis à l'association des employeurs, des écoles locales, du VEC et du SSA, de mieux comprendre la situation des enfants migrants.

A travers 20 centres SSA, 424 enfants ont été instruits pendant 3 mois et ont reçu des certificats de transfert leur permettant de s'inscrire, à leur retour dans leur communauté en juillet, dans des écoles formelles. Le SSA a fourni aux enfants des uniformes gratuits, du matériel scolaire et des cartables. En ce qui concerne le suivi, 400 enfants se sont inscrits dans des écoles formelles grâce à l'aide d'éducateurs, d'agents de recrutement, de volontaires des syndicats et des responsables SSA dans les régions d'origine.

Pendant la saison, 32 centres de cours « passerelle » dans lesquels 841 enfants (440 garçons et 401 filles) étudient, sont gérés par le SSA dans les fours à briques. Environ 87% de ces enfants font parties des castes recensées, 12% appartiennent à des classes défavorisées et 1% appartiennent à des tribus recensées. En février 2010, près de 155 enfants étaient inscrits dans des écoles formelles à proximité des fours à briques.

Inspiré par le succès de cette expérience pilote, le SSA envisage la reproduction de cette approche dans les fours à briques à travers le Tamil Nadu, qui doivent être au nombre de 3000 environ.

L'équipe du projet du BIT a partagé ses expériences, éveillant ainsi l'intérêt des parties prenantes en Andhra Pradesh, qui souhaitent maintenant appliquer cette approche auprès des travailleurs dans les fours à briques et les carrières, et des casseurs de pierre qui opèrent dans cet Etat. Le nouveau projet est actuellement en préparation.

DURABILITÉ

Des comités sur le lieu de travail, constitués dans les fours à briques au moment du projet, ont maintenant repris la responsabilité de motiver les parents pour envoyer leurs enfants à l'école. Cette année, tous les enfants qui fréquentent les centres SSA auront des certificats de transfert à la fin de la saison de travail (juillet / août 2010) et seront inscrits dans les écoles formelles de leur communauté d'origine avec le soutien des bureaux SSA des districts concernés, des membres des comités et des syndicats.

Des changements significatifs dans l'attitude des employeurs et des parents ont été observés. Les employeurs ont fourni des salles de classe pour les centres d'éducation temporaires et ont pris en charge une partie des honoraires des volontaires (1000 roupies par mois) auparavant payée par le BIT. Tous les frais sont maintenant répartis entre les employeurs et le SSA.

Le SSA a accepté de continuer à gérer ces centres dans les années à venir en utilisant ses fonds propres, avec la contribution financière de l'association des employeurs.

LEÇONS APPRISES

- Viser les secteurs économiques touchés par le travail des enfants et impliquer toutes les parties prenantes, notamment les employeurs et les recruteurs, est une clé du succès
- Il est nécessaire de faire de la sensibilisation de manière intensive. Il est également essentiel que les parties prenantes soient motivées

- L'action collective et la contribution des organisations d'employeurs, du gouvernement local, des professeurs, du VEC, du SSA, et des responsables de l'application des lois, est indispensable dans les régions d'origine et de destination en vue d'une réduction effective du travail des enfants.

CONDITIONS REQUISES

- L'application de la législation et la sensibilisation des employeurs et des agents de recrutement doivent aller de pair
- La convergence des projets existants et la mise en commun des ressources de la part des employeurs est essentiel afin d'assurer la durabilité
- Le plaidoyer en faveur d'une modification des règles des projets du gouvernement, tels que le SSA, est nécessaire pour parvenir à toucher les enfants pauvres migrants jusqu'ici hors d'atteinte.

CONTACT:

Maria Sathya Rajan, Coordinatrice nationale du programme, BIT Inde (maria@ilo.org).

K. Manoharan, Secrétaire, Association des fabricants de briques de Chengalpattu, organisation d'employeurs, Inde (decentbrickwork@gmail.com).

Programme international pour l'abolition du travail des enfants (IPEC)
BIT - 4 route des Morillons - CH-1211 Genève 22 - Suisse (www.ilo.org/ipec - ipec@ilo.org).

Copyright @ OIT - Genève Mai 2010.

